Envoyé en préfecture le 29/12/2014
Reçu en préfecture le 29/12/2014
Affiché le 31 DEC. 2014
ID : 083-218300424-20141215-2014_159-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de COGOLIN
Séance du LUNDI 15 DECEMBRE 2014

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents ou représentés : **32**

Qui ont pris part à la délibération : **32**

Date de la convocation : **04/12/2014**

Date d'affichage : **08/12/2014**

L'an deux mille quatorze et le quinze décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADE,

PRESENTS : Éric MASSON – Audrey TROIN – Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX – Laëtitia PICOT – Maria De Fatima FIANDINO - Pascal CORDÉ - Aimé GARNIER - Patricia BERENGUIER - Élisabeth CAILLAT - Margaret LOVERA - Anthony GIRAUD – Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Marie-Ly GARCIA - Monique LEBLANC - Jean-Jacques GABERT - Patrick CLAUDEL - Johan TOUCAS - Valérie ROBIN - René LE VIAVANT - Michel DALLARI - Carole RUIZ - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI - Jean-François FARNET - Patricia PENCHENAT -

POUVOIRS : Sébastien MACREZ à Marc Etienne LANSADE / Jeanne LAURITO à Jonathan LAURITO / Renée FALCO à Audrey TROIN /

ABSENT : Patrick GARNIER

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

Pendant les saisons estivales, les services chargés de l'entretien des espaces verts, des bâtiments communaux, des manifestations culturelles, de l'entretien technique des installations sportives doivent faire face à un surcroît de travail, ces services nécessitent un renfort d'effectif.

A cet effet, il conviendrait de recruter des adjoints techniques non titulaires entre la période du **1er juin au 30 septembre de chaque année** qui seraient affectés dans ces services.

Les propositions sont les suivantes :

- 8 adjoints techniques affectés dans les différents services ci-dessus nommés recrutés du 1er juin au 30 juin,
- 18 adjoints techniques affectés dans les différents services ci-dessus nommés recrutés du 1er juillet au 31 juillet,
- 18 adjoints techniques affectés dans les différents services ci-dessus nommés recrutés du 1er août au 31 août,
- 4 adjoints techniques affectés dans les différents services ci-dessus nommés recrutés du 1er septembre au 30 septembre.

N° 2014/159
RECRUTEMENT DE PERSONNEL SAISONNIER

Envoyé en préfecture le 29/12/2014
Reçu en préfecture le 29/12/2014
Affiché le 31 DEC. 2014
ID : 083-218300424-20141215-2014_159-DE

CM 15/12/2014

N° 2014/159
RECRUTEMENT DE PERSONNEL SAISONNIER

Ces agents seront engagés sous contrat à durée déterminée et rémunérés sur la base du 1er échelon du grade d'adjoint technique de 2ème classe.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des saisonniers seront inscrits au budget de chaque année.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur ces recrutements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des saisonniers comme énoncé ci-dessus pour le reste de son mandat,
- d'autoriser Monsieur le Maire à conclure les contrats y afférents.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits à l'**UNANIMITE**.

Le Maire,

MAIRIE DE COGOLIN VAR

Marc Etienne LANSADE